



République française

Département de la Haute-Garonne

MAIRIE  
DE  
VAUDREUILLE  
31250

Tél. 05 61 27 63 43

[Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr](mailto:Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr)

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT SUR LA  
NUMEROTATION DES PARCELLES CADASTREES**

*Arrêté °32.2023*

Le Maire de VAUDREUILLE (31250),

VU les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération n°19/2023 en date du 23/05/2023 du Conseil Municipal décidant le numérotage des habitations et la dénomination des voies de la commune,

**CONSIDÉRANT** que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire,  
**CONSIDÉRANT** que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des habitations est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le numérotage des maisons est assuré dans la commune conformément aux prescriptions du présent arrêté.

**Article 2 :** Il est prescrit la numérotation suivante au lotissement nommé LES COTEAUX D'EN VIVAL par délibération sus-citée, aux parcelles suivantes :

Parcelle ZC194	n°30 impasse des coteaux d'en vidal
parcelle ZC195	n°36 impasse des coteaux d'en vidal
Parcelle ZC196	n°50 impasse des coteaux d'en vidal
Parcelle ZC197	n°70 impasse des coteaux d'en vidal
Parcelle ZC198	n°80 impasse des coteaux d'en vidal
Parcelle ZC199	n°75 impasse des coteaux d'en vidal

Puis pour les lots suivants :

Lot 1	n°85 impasse des coteaux d'en vidal
Lot 2	n°95 impasse des coteaux d'en vidal
Lot 3	n°105 impasse des coteaux d'en vidal
Lot 4	n°110 impasse des coteaux d'en vidal
Lot 5	n°100 impasse des coteaux d'en vidal
Lot 6	n°90 impasse des coteaux d'en vidal



République française

Département de la Haute-Garonne

MAIRIE  
DE  
VAUDREUILLE  
31250

Tél. 05 61 27 63 43

[Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr](mailto:Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr)



**Article 3 :** Le numérotage comporte, pour chaque rue, une série de numéros, à raison d'un seul numéro par immeuble caractérisé par l'entrée principale.

**Article 4 :** La série des numéros d'une rue régulièrement numérotée est formée des nombres pairs pour le côté droit et des numéros impairs pour le côté gauche de cette rue. La numérotation est continue.

**Article 5 :** Le numérotage est matérialisé par l'apposition d'une plaque en aluminium d'une dimension de 150x100mm, numéros blancs sur fond bleu RAL 5022 en filets et chiffres ombrés.

La plaque sera apposée de préférence sur la façade de chaque maison au-dessus de la porte principale (ou immédiatement à gauche de celle-ci, ou sur le mur de clôture à gauche de l'accès naturel et piétonnier, ou à défaut, sur la boîte aux lettres.



*République française*

*Département de la Haute-Garonne*

MAIRIE  
DE  
VAUDREUILLE  
31250

Tél. 05 61 27 63 43

[Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr](mailto:Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr)

**Article 6 :** Les frais de premier établissement et de renouvellement, pour cause de changement de série, du numérotage, sont à la charge du budget communal.

**Article 7 :** Les frais d'entretien et de réfection du numérotage sont à la charge des propriétaires.

**Article 8 :** Les propriétaires doivent veiller à ce que les numéros inscrits sur leurs maisons soient constamment nets et lisibles et conservent leurs dimensions et formes premières.

Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, faire obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

**Article 9 :** Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent arrêté.  
Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

**Article 10 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements.

**Article 11 :** Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Haute Garonne
- Le Cadastre
- Les Services Postaux

Et notifié aux intéressés.

Fait à Vaudreuille, le 29 Juin 2023  
Le Maire, Mr Jean LAGOUTTE



